

Hélène FRANCONÉ

Ville de L'Isle sur la Sorgue

Document généré le lundi 05 octobre 2020 à 14:52

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	05/10/20	05/10/20			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce

Service : CPJ

Classification CPV :

Principale : **45421000** - Travaux de menuiserie

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72



Objet du marché	Travaux de menuiseries extérieures sur les bâtiments de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE
Référence acheteur	MP20-08
Nature du marché	Travaux
Procédure	Procédure adaptée
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 Nîmes - Cedex 09
Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786
greffe.ta-nimes@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Lot 1 : Menuiseries bois

Date d'attribution : 01/10/20

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : MP20-08-01 - **SPT MARITIME ET INDUSTRIEL** 258 chemin de la madrague ville 13015 Marseille
Montant HT : **320 000,00 €**
Sous-traitance : non.

Lot 2 : Menuiseries aluminium- PVC

Date d'attribution : 01/10/20

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : MP20-08 - **SPT MARITIME ET INDUSTRIEL** 258 chemin de la madrague ville 13015 Marseille
Montant HT : **320 000,00 €**
Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Lot 1 menuiseries bois : Montant annuel maximum 80 000 €

Lot 2 menuiseries aluminium PVC : Montant annuel maximum 80 000 €

Le marché court à compter de sa notification. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Envoi le 05/10/20 à la publication

Marches-Publics.info V9.7